Quelques rappels pour valider vos badgages :

Nous reprenons ici les conseils déjà donnés dans des articles ou des commentaires sur ce site et qui reviennent régulièrement. Ils forment en effet, la majorité des problèmes rencontrés et invalident vos mesures de temps.

Anomalies techniques :

Anomalie n°1 : Problème de réception satellite au moment des actions de badgage :

La badgeuse ne connait pas la position GPS car elle ne reçoit pas le signal du satellite et vous avez cliqué sur DEMARER, PAUSE, REPRENDRE ou TERMINER.

Solutions :

Allumer la badgeuse longtemps avant de démarrer et vérifier que l'antenne dessinée en haut est verte. Si elle est rouge, attendez et/ou déplacez-vous.

Aucune régularisation de salaire n'est possible, le temps théorique s'applique.

Anomalie n°2 : Le temps de distribution est incomplet (Manque début ou fin) :

Au moment du début de distribution ou de la fin de distribution, (DEMARER, ou TERMINER), la badgeuse ne possède pas une position GPS

Solutions :

Allumer la badgeuse longtemps avant de démarrer et vérifier que l'antenne dessinée en haut est verte. Si elle est rouge, attendre et déplacez-vous.

Une régularisation du salaire sur le temps badgé est possible, vous devez sollicitez votre manager.

Anomalies d'utilisation :

Anomalie n°3 : Action de badgage en dehors des limites du secteur :

Au moment d'une action de badgage, (DEMARER, PAUSE, REPRENDRE ou TERMINER), la position GPS est en dehors des limites de distribution.

Solutions :

Vérifiez votre plan et demandez à votre responsable la localisation des points qui ont déclenchés cette anomalie. Au besoin, demandez un plan à jour et signalez toutes les erreurs éventuelles par mail.

Aucune régularisation de salaire n'est possible, le temps théorique s'applique

Votre plan est faux :

Limitez strictement votre distribution au plan en attendant une mise à jour de celui-ci.

Vous avez dépassé les limites du plan, vous serez rémunéré au temps théorique, il faut modifier votre parcours habituel.

CAREXO.FR ADHÉRER

Anomalie n°4 : Distribution en dehors du périmètre de distribution :

Pendant la distribution, la position GPS est en dehors des limites de distribution de plus de 500 mètres (distribution en cours sans action sur la badgeuse).

Solutions :

Vérifiez votre plan et demandez à votre responsable la localisation de la zone qui a déclenchée cette anomalie. Au besoin, demandez un plan à jour et signalez toutes les erreurs éventuelles par mail.

Une régularisation du salaire sur le temps badgé est possible, vous devez sollicitez votre manager.

Votre plan est faux :

Demandez par écrit la régularisation de votre salaire sur le temps badgé.

Vous avez dépassé les limites du plan, vous serez rémunéré sur la base du temps théorique (dit repère), il faut modifier votre parcours habituel.

RAPPEL : Vous n'êtes pas responsable des plans ni des limites de distribution, ce n'est pas vous de décider d'aller au-delà des limites indiquées, c'est un choix d'entreprise qui ne concerne pas le distributeur.

RAPPEL : Vous devez vous en tenir strictement à votre plan. S'il est faux, vous devez attendre un nouveau plan ou recevoir, par écrit, l'engagement d'une régularisation de votre salaire en attendant le nouveau plan.

De plus, il convient de rappeler que ces anomalies n'ont aucun rapport avec la qualité du signal téléphonique qui permet de transmettre, au début et à la fin de distribution, des données.

Il ne s'agit que de la réception du signal GPS qui est présent sur l'intégralité du territoire et surtout en campagne ou la perturbation due à des immeubles est moindre.

Nous avons demandé à la direction des améliorations sur le traitement des anomalies 1 et 2 pour lesquelles le distributeur n'a que très peu de moyens d'actions. Ces anomalies ont considérablement diminué et sont désormais souvent générées par des anomalies d'utilisations parfois même volontaires. Elles peuvent être constatée exceptionnellement mais si elles le sont chaque semaine, il s'agit forcément d'un problème d'utilisation, l'environnement ou le territoire ne pouvant être la cause chaque semaine.

Pour l'anomalie n°1 : Problème de réception satellite au moment des actions de badgage : nous demandons que la badgeuse refuse une action en cas d'absence de réception du GPS. Il nous parait préférable d'avoir à attendre quelques secondes que le signal soit présent plutôt que d'invalider toute la mesure de temps du secteur.

Pour l'anomalie n°2 : Le temps de distribution est incomplet (Manque début ou fin) : nous demandons que la mesure de temps du distributeur ne soit pas invalidée pour ce motif car il n'a aucun moyen d'intervention sur ce cas.

En effet, la mesure de temps fonctionne (le chronomètre de la badgeuse est enclenché) mais le point GPS n'est pas cohérent et ce n'est pas du fait du distributeur.

A minima, le manager doit pouvoir rétablir ce point ou maintenir le temps badgé après analyse.

CAT-ADREXO.FR

Anomalie n°5 : l'immobilité : 2 erreurs à distinguer.

L'immobilité peut provoquer une diminution du temps badgé au-delà de 7 minutes.

Dans ce cas, le temps d'immobilité est retranché du temps de distribution.

Mais si cette immobilité représente plus de 15 % du temps théorique de distribution, c'est l'intégralité de la mesure qui est invalidée.

Exemple 1 : Temps théorique : 3 heures, immobilité : 15 minutes, temps mesuré : 4 heures :

Le temps payé sera de 3 h 45 (4 heures – 15 minutes).

Exemple 2 : temps théorique : 3 heures, immobilité 30 minutes, temps mesuré : 4 heures :

Le temps payé sera de 3 heures (immobilité supérieure à 15 %, donc application du temps théorique).

Dans le cas où l'immobilité est inférieure à 15 %, une régularisation est possible et vous pouvez sollicitez votre manager. Cette régularisation n'est pas automatique et elle ne peut être faire qu'après une analyse de la cause de l'immobilité (arrêt pour distribution de courriers dans un immeuble par exemple, le plan et la carte permettent de vérifier que c'est bien la cause de l'immobilité).

Nombreux sont ceux qui découvrent de l'immobilité alors qu'ils ont laissé la badgeuse dans la voiture pendant la distribution à pieds. Il est indispensable de conserver la badgeuse sur soi en permanence.

Nous avons demandé que le temps d'immobilité soit remis à zéro lors de la validation de la distribution d'un courrier afin que les distributeurs ne soient pas pénalisés lorsqu'ils distribuent des grands immeubles nécessitant une recherche de boites à lettres dans les halls.

Anomalie n°6 : Ecrêtage du temps de travail :

Le code du travail impose une pause au bout d'un maximum de 6 heures de travail.

Votre temps sera réduit de 20 minutes si vous n'effectuez pas cette pause.

Vous pouvez la faire avant les 6 heures d'activité (par exemple au bout de 4 heures) mais pas après.

De même, le code du travail impose un maximum de 10 heures de travail par jour.

Au bout de 10 heures, votre temps de travail ne sera plus comptabilisé.

Anomalie n°7 : Pas de badgage :

La badgeuse n'a pas été utilisée ou un mauvais numéro de secteur a été utilisé et il n'y a donc aucun badgage pour le secteur.

→

Aucune régularisation de salaire n'est possible, c'est une erreur d'utilisation, le temps théorique s'applique.

CAT-ADREXO.FR CAT-ADREXO.FR

Anomalie n°8 : Distribution un jour d'absence :

La badgeuse a été utilisé pendant une journée ou vous êtes inscrit(e) en absence (congés ou maladie)

→ Aucune régularisation de salaire n'est possible, c'est une erreur d'utilisation, le temps théorique s'applique.

Anomalie n°9 : Distribution un jour férié non habituel :

La badgeuse a été utilisée pendant une journée fériée non chômée et ce n'est pas un jour habituel de travail sur votre contrat.

→ Aucune régularisation de salaire n'est possible, c'est une erreur d'utilisation, le temps théorique s'applique.

Pour rappel, selon votre contrat, un nombre de jours de congés est prévu pour votre distribution et ces jours sont indiqués sur la feuille de route (par exemple pour un contrat de 10 heures, lundi et mardi) et le fait de travailler le mercredi férié génère une anomalie.

Malgré les tolérances, ces jours habituels sont contractuels et sont à respecter. Si la journée travaillée en dehors des jours habituels n'est pas fériée, il n'y a pas d'invalidation.

Anomalie n°10 : Distribution partiellement réalisée :

Les traces GPS de votre distribution présentent un parcours incomplet et démontrent une distribution partielle du secteur.

→ **Solutions :**

Vérifiez votre plan et demandez à votre responsable la localisation de la zone qui a déclenchée cette anomalie. Au besoin, demandez un plan à jour et signalez toutes les erreurs éventuelles par mail. Le temps théorique s'applique

→ Une régularisation de salaire au temps réel est possible, si le plan est faux et si l'anomalie n'est pas de votre fait.

Anomalie n°11 : le même secteur a été badgé plusieurs fois :

Le même secteur a été badgé plusieurs fois, vous avez, dans une même semaine, démarré la même tournée plusieurs fois.

→ Aucune régularisation de salaire n'est possible, c'est une erreur d'utilisation, le temps théorique s'applique.

CAT-DREXO.FR CAT-DREXO.FR

Anomalie n°12 : Oubli de pause ou d'arrêt en fin de journée :

Vous n'avez pas mis votre appareil en pause en fin de journée ou vous n'avez pas déclaré la fin de distribution ou vous avez éteint votre badgeuse avant la transmission.

Aucune régularisation de salaire n'est possible, c'est une erreur d'utilisation, le temps théorique s'applique.

Si vous avez éteint l'appareil trop tôt et que les données n'ont pas été envoyées, vous pouvez également rallumer l'appareil et envoyer les informations pour qu'un traitement rétablisse la situation en fin de semaine.

Anomalie n°13 : Ecart temps badgé versus temps vérifié trop important :

Votre temps réel dépasse de 5 % le temps théorique prévu et indiqué sur la feuille de route et sur la badgeuse en début de distribution.

Cette erreur ne peut intervenir que si le temps de distribution de votre secteur a été vérifié par un autre distributeur. Le temps théorique s'approche donc de la réalité et ne peut pas être dépassé de plus de 5% sans justification particulière sinon le temps théorique s'applique

Une régularisation de salaire au temps réel est possible, si votre manager considère que le dépassement est dû à des circonstances exceptionnelles ou à un motif légitime.

La C.A.T. demande à ce qu'en cas de dépassement des 5%, le salarié soit à minima payé à hauteur des 5% de dépassement, car actuellement s'il dépasse 5%, le temps payé est le temps théorique alors qu'un salarié qui ferait, par exemple, un dépassement de 4% est payé de ce dépassement.

Cas de cumul d'anomalies :

En cas de cumul d'anomalie, les mêmes règles s'appliquent, toutefois si une anomalie interdit une régularisation, il ne sera pas possible d'obtenir une régularisation du temps de distribution du secteur.

CAT-ADREXO.FR

Conclusion :

Un distributeur informé en vaut deux ! vous connaissez maintenant les règles de base et les possibilités de vos managers.

Leurs demandes doivent être validées par la direction régionale.

Nous évoquons ci-dessus les règles fixées par l'entreprise et que votre manager peut saisir dans un outil spécifique. Il a toujours la possibilité de solliciter une régularisation manuelle mais celle-ci est tout à fait exceptionnelle et également soumis à des validations.

Vos délégués C.A.T. peuvent vous aider, n'hésitez pas à les solliciter
ou à demander de l'aide sur le site CAT-ADREXO.FR

CAT-ADREXO.FR CAT-ADREXO.FR